



VILLE DE MENTON

Demande de support de communication

1 | Critères d'application *

Vous êtes :

Une association
Une société

Votre siège est situé :

A Menton
Dans une autre commune

Votre évènement est :

Gratuit
A but caritatif

Information : les supports de communication municipaux sont ouverts aux structures situées dans la commune ou y exerçant leur activité pendant la moitié de l'année au moins. Leur évènement doit être public et dépourvu d'objet lucratif, privé, commercial ou, plus largement, assimilé comme tel. La « Charte de Communication » définit les critères et modalités d'application. Pour tout autre demande, une convention signée avec la Ville de Menton peut être nécessaire.

2 | Informations du demandeur *

Nom ou raison sociale de l'association ou de la société organisatrice :

Adresse (CP et ville si hors de Menton) :

Téléphone de contact (non publié) :

Email de contact (non publié) :

Attention : si vous n'indiquez aucun moyen de contact et que les renseignements de votre évènement ci-après sont incomplets, nous ne pourrons garantir la bonne publication de votre information.

3 | Supports sollicités

Affichage

Format des affiches :

A4 ou A3

A2 (40 x 60 cm)

2A0 (120 x 176 cm)**

***Aux frais du demandeur
et sur convention*

Attention : merci de joindre un exemplaire de votre affiche, si possible au format numérique. En l'absence, l'accord sera prorogé à la réception des affiches et sous réserve du respect des modalités de la charte. Leur remise devra se faire au moins cinq jours ouvrés avant la date de pose (art. 5 de la Charte).

* : champs requis

Agenda

Titre de l'évènement :

Date de début :

Heure de début :

Date de fin** :

Heure de fin :

***Si l'évènement dure une journée, indiquer seulement l'heure de fin.*

Description complète (tarifs, jours de fermeture, récurrences, dispositions matérielles) :**

Téléphone (informations/réservation) :**

Email (informations/réservation) :**

****Décharge de confidentialité :**

En cochant la case ci-contre, j'autorise la commune à diffuser publiquement les informations d'agenda. Dans le cas contraire, elles ne seront pas publiées et la Ville de Menton ne pourrait en être tenue pour responsable.

Distribution

Types de documents :

Flyers/dépliants (A5 max.)

Lettres/dépliants (A4 max.)

Brochures

Attention : sous réserve d'accord, les éléments doivent parvenir au moins dix jours ouvrés avant la diffusion (art. 7 de la Charte).

4 | Logographie

Je souhaite indiquer le soutien de la Ville de Menton :

J'accepte les remarques ci-dessous sur le logo promotionnel



Remarques importantes sur l'utilisation du logo (article 4 de la Charte) :

Les bénéficiaires d'un ou plusieurs supports peuvent apposer le logo promotionnel (ci-dessus), pour signifier le soutien de la commune. Les bénéficiaires sous convention y sont quant à eux tenus.

Le service Communication se tient à leur disposition pour fournir dans ce cas un logo valide techniquement.

Ce logo ne doit être ni modifié, ni altéré, ni détourné de son objet. Il peut seulement être surmonté de la mention « Avec le soutien de ». L'utilisation du logo par un bénéficiaire de telle sorte qu'il ne respecterait pas les dispositions de cette charte, rend sa demande nulle et non avenue.

L'usage de tout autre logo, en particulier celui institutionnel (Ville de Menton) est interdit.

En signant le formulaire ci-dessous, je reconnais :

- avoir pris connaissance des termes de la « Charte de la communication des événements et des associations » et déclare m'y conformer,
- que la commune n'est tenue à aucune obligation et qu'elle agit en soutien complémentaire de mes propres obligations ; l'aide qu'elle consentirait est donc liée à ses propres contraintes.

Je certifie l'exactitude des informations mentionnées dans ce formulaire et être autorisé, par l'association ou la société que je déclare représenter, à effectuer cette démarche en son nom.

Nom et prénom du demandeur : *

Date : *

Signature : *

Demande à renvoyer par courrier électronique à communication@ville-menton.fr ou au :

Service de la Communication
Mairie de Menton
17 rue de la République - BP 69
06502 MENTON CEDEX

Renseignements : 04 92 10 50 25